

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3-92-1904 promulguant dans la colonie le décret du 23 octobre 1903, relatif à l'organisation de la Justice militaire dans les troupes coloniales.

n° 3-92-1904

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 92 du 01/07/1904

Date de publication
25 décembre 1904

Date du numéro
1 juillet 1904

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Protectorat par décret du 18 juin 1884.

Vu le décret du 23 octobre 1903, relatif à l'organisation de la justice militaire dans les troupes coloniales ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Est promulgué dans le Protectorat, pour y être exécuté suivant sa forme et teneur, le décret du 23 octobre 1903. Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

A. BONHOURS.